Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Une autre vie s'invente ici

Saint-Vallier-de-Thiey, le 15 JUIN 2017

N/réf : E2017-0134-MP/EG/EM

Objet : Invitation au Comité Syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical,

J'ai le plaisir de vous convier au Comité Syndical du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

Le vendredi 23 juin 2017 à partir de 10 heures
Salle des Pénitents Blancs – Place de la Mairie
Coursegoules

Ordre du jour :

1. **Délibérations**

- Validation de la stratégie énergétique du PNR – présentation par le Bureau d'études Auxilia, échanges sur les principaux éléments de débat – Projet de délibération jointe.

2. **Points d'information/Echange :**

- Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :

  Echanges autour de l'avancement du travail ouvert lors du débat d'orientation budgétaire 2017, du lien nécessaire à l'évaluation de la Charte et des priorités thématiques ; calendrier de travail d'ici au débat d'orientation budgétaire.

- Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance :

  Définition de l'itinérance. Echange sur les enjeux et points de vigilance sur le territoire et nécessité d'un travail en lien étroit avec les habitants du territoire. Présentation de la méthode participative, présentation du support de mobilisation et appel à relais locaux.

- Point d'avancement sur les programmes européens : Leader et Espace Valléen.

  Axes d'intervention et niveau de consommation au regard du programme prévisionnel ;
  Liste des projets ayant été retenus au niveau local (comité de programmation LEADER, Comité de Pilotage Espace Valléen).

.../...

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63
Fax : 04 92 42 39 29 • E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

51 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Baronnies provençales, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

3. **Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président**

4. **Questions diverses**

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Maire de Gourdon,

Eric MELE

PJ :

- projet de délibération et documents afférents.

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Une autre vie s'invente ici

Saint-Vallier-de-Thiey, le 29 JUIN 2017

N/réf : E2017-162-MP/EG/EM

Objet : Invitation au Comité Syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical,

Le quorum n'ayant pas été atteint le 23 juin 2017 à Coursegoules, je vous convie donc à un nouveau Comité Syndical qui aura lieu le :

Le vendredi 7 juillet 2017 à partir de 10 heures
Salle des Fêtes
Sallagriffon

Ordre du jour :

1. **Délibération**

- Validation de la stratégie énergétique du PNR –échanges sur les principaux éléments de débat

2. **Points d'information/Echange :**

- Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance
- Point d'avancement sur les programmes européens : Leader et Espace Valléen

3. **Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président**

.../...

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63
Fax : 04 92 42 39 29 • E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

51 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Baronnies provençales, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

A l'issue de ce Comité Syndical, il sera proposé un temps d'échange entre les membres du Bureau et les élus municipaux des communes du secteur nord du Parc.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Maire de Gourdon,

Eric MELE

PJ :

- projet de délibération et documents afférents.

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63
Fax : 04 92 42 39 29 • E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20170707-17_D_019-DE
Reçu le 25/07/2017

Délibération n° 17-D-019

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le sept juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 29 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal de Sallagriffon, sous la présidence de Monsieur Eric MELE en seconde convocation suite à une première réunion le 23 juin 2017 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Validation de la stratégie énergétique du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Secrétaire de séance : Henri PASOLINI

Membres en exercice : 60
Membres présents : 6
Absents-excusés : 54
Dont Pouvoirs : 0

Présents(es) : Eric MELE, Jean-Claude BONNARD, Roger CORNILLET, Henri PASOLINI, Jean-Francis PORTHE, Emile TORNATORE.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DAVID, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Anne-Marie DUVAL, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL (double compétence), Renée-Claude GACHET, Marc GARCIA, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Valentine GUERIN, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Patrice MIRAN, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUCCETTI, Denis RASSE, Alain RAYBAUD, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Laurence TRASTOUR-ISNARD, Joseph VALETTE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Vu la Charte du Parc et notamment l'Axe 2 : « Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique » et son orientation stratégique n°5 : « Relever le défi d'une gestion exemplaire des ressources énergétiques et des déchets en milieu rural » ;

AR PREFECTURE
006-200014801-20170707-17_D_019-DE
Reçu le 25/07/2017

Vu l'article 12 de la Charte du Parc : « Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux » qui prévoit notamment de « maîtriser le développement d'énergies renouvelables, en garantissant la préservation des terres agricoles (Cf Art. 17), le respect des milieux naturels (Cf Art.2), la prise en compte des enjeux paysagers (Cf Art.19) et la garantie d'une contribution effective à une meilleure autonomie énergétique du territoire et un bilan énergétique et environnemental global favorable entre l'énergie consommée par la fabrication, l'installation, l'exploitation, le démontage en fin de cycle de vie et l'énergie produite sur la durée d'amortissement (par exemple par le moyen d'analyse des impacts environnementaux par analyse de cycle de vie) et qui indique que « les installations doivent être envisagées en priorité sur les bâtiments agricoles ou industriels existants, ou sur un ensemble de toitures, sous réserve de compatibilité avec la préservation des qualités du paysage bâti » ;

Vu la Charte Départementale relative à l'implantation de centrales solaires au sol dans le Département des Alpes Maritimes ;

Vu le Plan de Paysage de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Vu les Plans Climat Energie Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et leurs orientations stratégiques ;

Considérant les orientations prises par la Région dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et les plans qui en découlent (Plans Climat et Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables S3RENR) ;

Considérant l'engagement du Syndicat Mixte à mettre en place une instance de concertation pour établir des recommandations en terme de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire ;

Considérant que les centrales solaires au sol ne doivent pas se faire au détriment des potentialités agricoles, ni de la qualité des milieux naturels et des paysages ;

Considérant le lancement en mai 2016 du Plan de Paysage du Parc dans lequel il est notamment prévu d'établir des principes de cadrage et de cohérence du développement des énergies renouvelables sur le territoire au regard des enjeux patrimoniaux et paysagers ;

Considérant les deux projets de centrales au sol sur les communes d'Andon et de Saint-Auban ayant obtenu leur permis de construire ;

Considérant l'implantation d'un poste source dans le secteur de Valderoure par les maîtres d'ouvrage RTE et ERDF à horizon 2021 ;

Considérant l'accompagnement du bureau d'étude AUXILIA mandaté par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour accompagner les territoires volontaires dans la mise en œuvre d'une stratégie énergétique ambitieuse ;

Considérant l'engagement du Parc inscrit dans sa Charte d'établir un « Livre Blanc de l'énergie » ;

Considérant la sollicitation du Conseil de Développement, du Conseil Scientifique et des élus inscrits à la commission thématique Energie pour appréhender leur position sur la base d'un document de travail ;

Considérant la labellisation du territoire du Parc naturel régional comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement.

AR PREFECTURE
006-200014801-20170707-17_D_019-DE
Reçu le 25/07/2017

Délibération n° 17-D-019

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

I/ D'adopter le document présenté avec les orientations suivantes :

A/ Contribuer à l'équilibre et à la solidarité énergétique entre les territoires nord et sud du département par la mobilisation des ressources forestières, hydrauliques et solaires présentes sur le territoire du Parc dans le respect de sa Charte, des sensibilités locales et des spécificités territoriales (biodiversité, paysages, architecture…) ;

B/ Participer aux orientations stratégiques des Plans Climat des intercommunalités composant le Parc afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés, le respect des spécificités du Moyen-Pays, la bonne répartition de la mobilisation des énergies renouvelables et le rapprochement, dans une logique de circuit court, des consommations et productions d'énergies ;

C/ Poursuive les actions en faveur d'une réduction de la consommation de carburant : promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques, modes doux) et de diminution des déplacements (développement du télétravail et des tiers lieux).

D / Atteindre l'autonomie énergétique théorique sur les usages « électricité » et « chaleur » à horizon 2030 (exprimée en Wh).

E/ S'engager dans le respect de 4 engagements de moyen terme :

1/ Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable avant le développement des énergies renouvelables ;

2/ Être un territoire précurseur et expérimentateur pour l'intégration paysagère des énergies renouvelables ;

3/ Faire du développement des énergies renouvelables un projet de territoire construit avec tous et partagé par tous ;

4/ Orienter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques vers d'autres projets de transition énergétiques et vers un développement économique territorial durable.

II/ D'utiliser le document comme support de discussion dans les débats organisés par le Conseil de Développement, par l'association PEP2A ou toute autre instance agissant sur le territoire du Parc en faisant la demande ;

III/ De réexaminer le document avec une fréquence de cinq ans afin d'en adapter le contenu suite aux évolutions de terrain, réglementaires, structurelles…

IV/ D'engager un travail sur l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,

Eric MELE

14 juin 2017

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR

SOMMAIRE

1. Introduction 2

1.1. Cadre général des politiques énergie-climat en France 2

1.2. Les enjeux socioéconomiques de la transition énergétique 3

1.3. La situation énergétique Parc naturel des Préalpes d'Azur 4

1.4. Etat des lieux des orientations politiques du syndicat mixte et des actions menées à l'échelle du PNR 6

1.4.1. La fiche territorialisée du SRCAE 6

1.4.2. La charte du PNR 7

1.4.3. Le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) 7

1.4.4. Les actions et projets engagés à l'échelle du Parc 8

2. La stratégie énergétique du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à horizon 2030 9

2.1. Les questions-clés étudiées 9

2.2. Les orientations stratégiques du syndicat mixte 11

2.1. Les objectifs opérationnels 14

2.2. Le plan d'action dans les filières ENR priorisées et la réduction des consommations énergétiques 15

2.2.1. Le plan d'action pour le développement de l'énergie photovoltaïque 15

2.2.1.1. Les centrales photovoltaïques au sol 15

2.2.1.2. Les installations photovoltaïques en toiture 16

2.2.1.3. Les installations photovoltaïques agrisolaires 17

2.2.2. Le plan d'action pour le développement du bois-énergie 18

2.2.3. Le plan d'action pour la réduction des consommations énergétiques 19

1. Introduction

1.1. Cadre général des politiques énergie-climat en France

La loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » a été promulguée le 17 août 2015. Celle-ci ambitionne notamment de :

- Réduire les émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012
- Porter à 32% du mix énergétique la part des énergies renouvelables en 2030.

Ces objectifs ambitieux doivent être appropriés par tous les acteurs, et en particulier les collectivités territoriales. La loi renforce aussi le rôle de ces dernières dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique au travers de schémas locaux à décliner (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires SRADDET ou Plan Climat Air Energie Territoire PCAET).

La loi de transition énergétique reconnait le rôle fondamental des collectivités et des territoires dans la transition énergétique. Sur les huit chapitres du projet de loi de transition énergétique, tous concernent d'ailleurs de près ou de loin les collectivités territoriales. Il en découle un certain nombre de dispositions qui permettent aux collectivités d'intervenir de manière plus directe dans la production d'énergie renouvelable, l'organisation des réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur) dont elles sont propriétaires, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique grâce aux données mises à disposition par les gestionnaires de réseaux, ou encore la planification énergétique territoriale. Le texte de loi constitue ainsi une avancée majeure dans la mise en place d'un nouveau modèle énergétique.

Au-delà du cadre législatif et réglementaire, les territoires ont un rôle majeur dans l'aménagement du territoire au travers des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) ou des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La façon d'aménager l'espace dans le temps a et aura nécessairement des impacts sur les consommations énergétiques des ménages et des entreprises ; sur les déplacements pour le tourisme, les loisirs, le travail ou la consommation ; mais aussi enfin sur nos modes de consommation et de production alimentaire, manufacturier ou énergétique.

Les territoires sont les ouvrières, la base de toutes les politiques de transition pour une réelle révolution énergétique inscrite concrètement dans les choix de politique territoriale.

1.2. **Les enjeux socio-économiques de la transition énergétique**

La transition énergétique s'impose à la fois comme nécessité aux territoires, en raison du poids des dépenses énergétiques dans leur budget de fonctionnement en contexte de raréfaction budgétaire, comme un impératif écologique et climatique et comme une opportunité pour l'avenir.

En effet, l'énergie, longtemps perçue comme un poste de dépenses intangibles et un secteur d'activité industriel hors de portée des pouvoirs publics, est désormais observée comme un levier de développement économique pour le territoire.

L'énergie consommée est, aujourd'hui encore, en très grande majorité « importée ». Le pétrole, le gaz et même l'électricité sont achetés à des acteurs externes qui ne redistribuent pas, ou que très partiellement, les bénéfices de ce commerce aux territoires consommateurs.

Dès lors, la transition énergétique représente un potentiel de relocalisation de l'économie que représente la transition énergétique. Sur la période 2017-2050, ce sont ainsi plusieurs milliards d'euros qui pourraient être investis localement et mis au service de l'efficacité énergétique des bâtiments, la mobilité durable, la transformation des pratiques industrielles et le développement des énergies renouvelables, créant une boucle économique locale et vertueuse. Sous cet angle, la transition énergétique apparait non plus comme un poste de dépense mais comme un investissement rentable sur le long terme.

La relocalisation de la production énergétique a aussi des effets bénéfiques pour les finances publiques, à travers les ressources fiscales générées par les installations d'énergie renouvelable.

Il est aussi démontré que la transition énergétique est pourvoyeuse d'emplois. Selon l'ADEME, un million d'euros investis dans les activités de rénovation énergétiques des bâtiments crée 13 emplois directs, ou encore qu'un million d'euros investis dans le secteur du solaire photovoltaïque crée 6,5 emplois directs.

Enfin, la transition énergétique peut constituer un facteur d'attractivité (économique, touristique, etc.) pour le territoire. Un exemple emblématique est celui du premier Territoire à Energie Positive (TEPOS) de France, la Commune Nouvelle du Mené en Bretagne. Territoire isolé, son engagement proactif en faveur de la transition énergétique attire chaque année 1 500 « touristes » de l'énergie qui viennent s'enrichir des initiatives mises en œuvre localement. Aussi, la dynamique impulsée localement a poussé la collectivité à créer une zone d'activités qui accueille aujourd'hui six nouvelles entreprises toutes actives dans le domaine de la transition énergétique (bureau d'études thermiques, une entreprise spécialisée dans les chaudières bois, artisans spécialistes des maisons bois, etc.)

Ainsi, la formulation et la mise en œuvre d'une démarche ambitieuse de transition énergétique constituent une nouvelle trame pour structurer le projet de territoire. Un projet qui s'inscrit davantage en cohérence avec les différents secteurs organisateurs de la société locale : aménagement, habitat, mobilité, services, production et consommation.

1.3.**La situation énergétique Parc naturel des Préalpes d'Azur**

Le bilan énergétique du territoire du Parc est de 1130 GWh/an, selon la répartition suivante :

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur

Résidentiel	226 GWh	20 %
Tertiaire	56 GWh	5 %
Industrie	56 GWh	5 %
Agriculture	22 GWh	1 %
Transports (transit inclus)	770 GWh	68 %
TOTAL	1130 GWh	

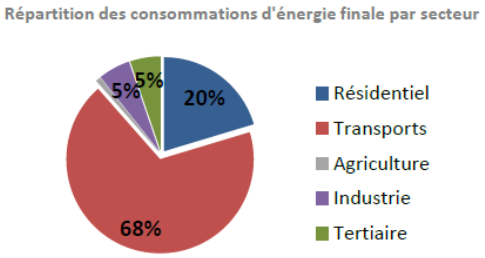

Répartition des consommations d'énergie finale par type d'énergie

Electricité	165 GWh	15 %
Carburant	781 GWh	69 %
Gaz	56 GWh	5 %
Fioul	67 GWh	6 %
Bois-énergie et biomasse	60 GWh	5 %
Aérothermie (pompes à chaleur)	1 GWh	%
TOTAL	1130 GWh	

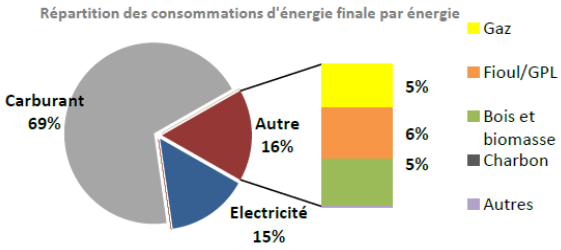

Source : Energ'Air 2010

Riche de ses ressources naturelles et de son environnement, le Parc produit 164 GWh d'énergie renouvelable, selon la répartition suivante :

Répartition de la production d'énergie renouvelable par filière

BILAN DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE		
Eolien	0 GWh	0 %
Photovoltaïque	4 GWh	2.5 %
Hydroélectricité	96 GWh	58.5 %
Valorisation électrique des déchets	0 GWh	0 %
Cogénération issue de méthanisation	0 GWh	0 %
Bois énergie	59 GWh	36 %
Solaire thermique	1 GWh	0.5 %
Pompe à Chaleur	2 GWh	1.5 %
TOTAL	164 GWh	

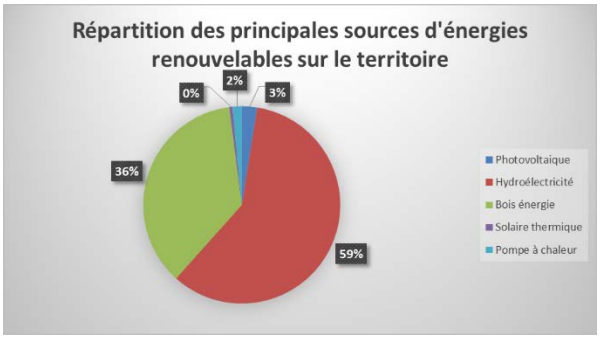

Le Parc présente d'ores et déjà de bons résultats en matière de couverture de ses besoins énergétiques par ses ressources naturelles. En effet, le taux de couverture actuel des besoins du territoire est de 59% pour l'électricité (consommation de 165 GWh/an, production de 96 GWh/an majoritairement hydroélectrique) et de 33% pour la chaleur (consommation de 184 GWh/an, production de 61 GWh/an majoritairement bois-énergie). Toutefois, le taux de couverture global des besoins énergétiques du territoire n'atteint que 14% en raison de la prépondérance des carburants dans le bilan énergétique du territoire (69% des consommations énergétiques).

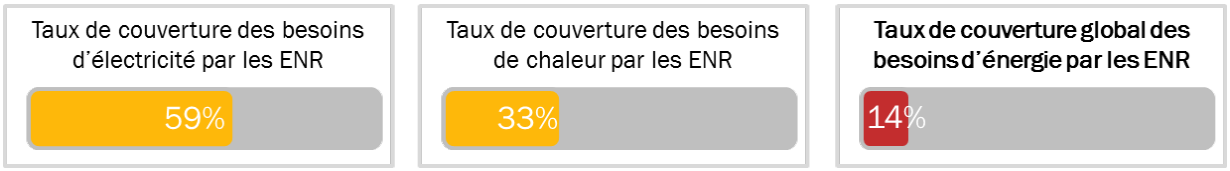

L'analyse des consommations énergétiques et des productions d'énergie renouvelable du territoire nous permet de définir la facture énergétique territoriale. Cette facture correspond à la différence annuelle, en termes de valeur monétaire, entre, d'une part, les consommations d'énergie, d'autre part les économies monétaires générées par la production locale d'énergie renouvelable.

A partir de l'analyse des consommations énergétiques et des productions d'énergie renouvelable, la facture énergétique du territoire du Parc est évaluée à 112 millions d'euros. Ce montant quitte chaque année le territoire (importations d'électricité, de gaz et de produits pétroliers). La production d'énergie renouvelable sur le territoire permet d'économiser 27 millions d'euros (production locale de chaleur par le bois-énergie et d'électricité par l'hydroélectricité).

1.4. Etat des lieux des orientations politiques du syndicat mixte et des actions menées à l'échelle du PNR

1.4.1. La fiche territorialisée du SRCAE

La Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a établi en 2013, en adéquation avec le Grenelle de l'environnement, son Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE). Le document de planification fixe un objectif de production d'énergies renouvelables visant la couverture de 20% des consommations énergétiques de la Région à l'horizon 2020 puis 30% en 2030. Pour rappel, seuls 9% de la consommation régionale était couverte par les énergies renouvelables à la date du diagnostic (2007). Le solaire photovoltaïque et l'éolien sont particulièrement visées avec des objectifs très ambitieux.

Des fiches « territorialisés » issues de l'analyse des dernières statistiques disponibles à l'échelle des collectivités ont été produites visant à objectiver localement la maîtrise de la demande énergétique et de développement de la production d'énergie renouvelable. Créées sur les frontières administratives des collectivités territoriales, des Parcs, des Pays et des Départements, elles sont disponibles sur le site de l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA).

Il est important de rester prudent sur les données dont le périmètre (national, régional ou local), l'âge (les données INSEE sur les ménages a 10 ans) ou la précision ne peuvent que rendre compte d'une approximation. C'est la raison pour laquelle, le document se concentre sur les grands enjeux et les ordres de grandeurs. Grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, certaines données, notamment sur le gaz et l'électricité seront désormais accessibles beaucoup plus régulièrement et précisément. Néanmoins, pour le bois énergie ou la mobilité, seules les enquêtes conduites à la maille départementale pourront nous renseigner sur l'évolution des consommations.

La fiche territorialisée du SRCAE indique que l'atteinte des objectifs du SRCAE implique « *une mobilisation des potentiels éolien et photovoltaïque sur toitures et au sol, le développement des chaufferies au bois, et dans une moindre mesure la production décentralisée de chaleur* ».

Elle met surtout l'accent sur la rénovation du patrimoine avec un rythme de 300 à 400 rénovations par an pour les résidences principales et entre 140 et 180 pour les résidences secondaires. Plus de 100 systèmes de chauffage devront être remplacés par an jusqu'en 2025, 50 000m² de bâti à usage tertiaire rénovés et environ 1500 véhicules électriques devront rouler sur nos routes en 2030.

1.4.2. La charte du PNR

Depuis sa création, le Parc a fait face à des projets ou schémas aux aspects parfois contradictoires avec l'objectif de sa charte, à savoir un développement économique harmonieux et durable conciliant protection de l'environnement et des paysages. Le rôle du Parc est aussi de conjuguer les sensibilités parfois opposées qui peuvent s'exprimer afin de favoriser les consensus. Le secteur de l'énergie est devenu en quelques années l'un des secteurs les plus dynamiques mais aussi des plus conflictuels. Les enjeux sont en effet importants en termes économiques, paysagers, énergétiques et urbanistiques.

Pour rappel, la charte du PNR comporte 6 articles relatifs à l'énergie :

- article 6 « Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale (exploitations agricoles) » ;
- article 7 « Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois » ;
- article 11 « Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale des entreprises » ;
- article 12 « Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux » ;
- article 13 « Réduire la production de déchets, encourager le recyclage et contribuer aux actions de sensibilisation et d'information » ;
- article 16 « Expérimenter une politique de déplacement exemplaire en milieu montagnard reculé » ;

Sur la base de ces orientations de 2010, le PNR a rendu un avis négatif sur le Schéma Régional Eolien en 2012 puis un avis favorable sur le Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE) en 2013 avec des réserves sur l'éolien.

Enfin, il est indiqué que l'installation de centrales photovoltaïques au sol « *ne doit pas se faire au détriment des potentialités agricoles, ni de la qualité des milieux naturels et des paysages* ». Aussi, « *les installations doivent être envisagées en priorité sur les bâtiments agricoles ou industriels existants, ou sur un ensemble de toitures, sous réserve de compatibilité avec la préservation des qualités du paysage bâti* ».

1.4.3. Le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Le programme TEPCV lancé par le Ministère en charge de l'énergie en 2014 vise à accompagner financièrement des territoires qui s'engagent dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale.

Au total, en partenariat avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc naturel régional a su capter près de 2M€ d'investissement au bénéfice des communes en faveur de la mobilité électrique, de la rénovation du patrimoine bâti ou de la rénovation de l'éclairage public entre 2016 et 2017.

1.4.4. Les actions et projets engagés à l'échelle du Parc

Le Parc naturel régional est d'ores et déjà engagé dans une démarche de transition énergétique, et de nombreuses actions sont lancées ou en cours de développement pour diminuer les consommations et augmenter la production d'énergie renouvelable. Nous en faisons le recensement ci-dessous :

Synthèse des actions principales engagées en matière de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables :

La réflexion sur la réduction des consommations énergétiques a été lancée dès 2013 au sein du syndicat mixte, convaincu que celle-ci nécessite un accompagnement sur le terrain, neutre, objectif et gratuit de tous les acteurs et transverse aux secteurs d'activité. La production d'énergies renouvelables est également un enjeu clé de la transition traité en partie par le Parc.

Jusqu'à aujourd'hui, le Parc a mis en œuvre les actions suivantes :

- *Soutien de 6 porteurs de projets locaux en faveur de la transition énergétique (60 000€) dans le cadre d'un AMI*
- *Participation au Débat National de la Transition énergétique (DNTE)*
- *Mise en place d'une démarche interne d'exemplarité (changement de fournisseur d'électricité, achat de véhicules électriques, mise à disposition de vélos à assistance électrique…)*
- *Distribution de 4000 ampoules LED gratuites pour la population*
- *Animation et sensibilisation sur la pollution lumineuse avec 15 communes engagées dans l'extinction de l'éclairage public en seconde partie de nuit*
- *Animation et sensibilisation des communes en lien avec les questions de centrales solaires au sol (2 réunion de concertation, travail engagé avec l'école du paysage et ENEDIS / RTE, stage de fin d'étude…)*
- *Le soutien à la création de la coopérative de production d'énergies renouvelables citoyennes et locales du Pôle Energ'Ethique des Préalpes d'Azur (PEP2A)*
- *Réponse à l'appel à projet TEPCV : rénovation des écoles et de l'éclairage public, achat véhicules électriques au profit des communes, Plan Climat volontaire…*

2. La stratégie énergétique du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à horizon 2030

2.1. Les questions-clés étudiées

Le Syndicat mixte a lancé en 2016 une réflexion sur le développement des énergies renouvelables. Cette réflexion a conduit à la tenue de deux ateliers de travail le 1er juillet 2016 et le 6 février 2017, afin de définir puis de répondre à 4 questions clés résumées dans le schéma suivant :

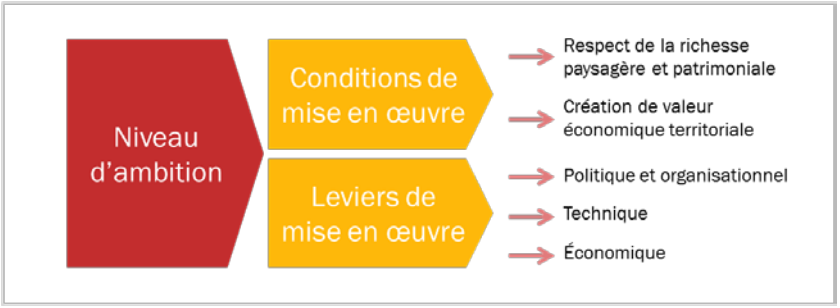

a) Quels niveaux d'ambition de production d'énergie renouvelable ?

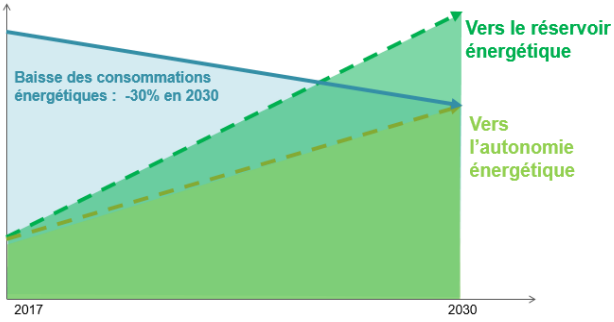

Véritable réservoir énergétique avec ses forêts, ses rivières, ses espaces agricoles et ses plaines ensoleillées, le Parc bénéficie d'atouts majeurs pour produire de grandes quantités d'énergies renouvelables au-delà de l'objectif d'autonomie. On peut donc s'interroger sur l'opportunité de poursuivre le développement des énergies renouvelables, notamment électriques, à des fins d'exportations vers les zones littorales, où se situent les principaux pôles de consommation dans le Département. En comparaison, la consommation énergétique des 45 communes qui composent le Parc reste faible. Cette stratégie permettrait de contribuer à l'équilibre et la solidarité énergétique entre les territoires nord et sud. Néanmoins, elle ne doit pas se faire au détriment du respect de la Charte du Parc et des sensibilités qui peuvent s'exprimer sur le terrain. Sans prise en considération des spécificités locales, elle pourrait se heurter à des freins notamment en matière d'intégration paysagère. C'est pourquoi, pour chaque projet, il est nécessaire de croiser les enjeux. Chaque nouvelle unité de productions doit se faire dans le respect des multiples facettes des patrimoines qui font l'identité du Parc.

Aussi, pour qu'une éventuelle solidarité s'intègre à une réflexion globale, il est urgent que les autres collectivités partenaires du Parc parviennent à l'atteinte de leurs propres objectifs fixés dans les Plans Climat. Seule une baisse drastique des consommations passant par la sobriété et l'efficacité énergétique permettront de conférer une place de choix aux énergies renouvelables dans le mix énergétique. Les intercommunalités sont les chevilles ouvrières de la transition énergétique, grâce à

leurs multiples compétences (énergie, déchets, transport). Leur action doit être soutenue et sectorisée pour prendre en considérations les spécificités du moyen pays et des zones rurales, et ainsi permettre de contenir la multiplication des projets de production d'énergies renouvelables sans cohérence.

b) Quelles conditions d'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les paysages du Parc ?

Les enjeux paysagers sont en étroite relation avec et le niveau d'ambition fixé en terme de production d'énergie. Il est donc primordial d'intégrer cette composante à la réflexion le plus en amont possible des projets.

Dans sa délibération du 1er juillet 2016, le Comité Syndical du Parc réaffirme les principes énoncés dans la charte du PNR et encourage l'intégration des installations de production d'énergie renouvelable dans l'environnement naturel et dans les paysages du territoire. Il est indiqué que l'installation de centrales photovoltaïques au sol « *ne doit pas se faire au détriment des potentialités agricoles, ni de la qualité des milieux naturels et des paysages* ». Aussi, « *les installations doivent être envisagées en priorité sur les bâtiments agricoles ou industriels existants, ou sur un ensemble de toitures, sous réserve de compatibilité avec la préservation des qualités du paysage bâti* ».

Le besoin d'un travail approfondi sur les enjeux de conservation et valorisation du patrimoine naturel et architectural a conduit au lancement d'un projet de plan de paysage, en cours d'élaboration en 2017.

L'objectif du plan de paysage est d'aboutir à des recommandations concrètes en termes d'articulation de l'utilisation des ressources disponibles sur le territoire (foncières, agricoles, paysagères, alimentaires, énergétiques…). En croisant les enjeux et les impacts des projets, le Parc souhaite donner les clés aux décideurs politiques pour que les choix soient faits dans le respect des sensibilités et des enjeux de long terme.

c) Quels sont les leviers (économique, technique, politique et organisationnel) à disposition des territoires pour favoriser le développement des énergies renouvelables ?

En mettant de côté les questions liées aux paysages et au patrimoine, de nombreux leviers et ressources sont à disposition pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

<u>Leviers politiques et organisationnels :</u>

Outils au service du territoire, le Syndicat mixte du Parc, associé au Conseil de Développement et au conseil scientifique, organise des réunions de concertation sur la transition énergétique. On peut citer à ce titre le Débat National sur la Transition Energétique en 2013, la journée de la transition citoyenne et la tournée des espaces info énergie en 2014 ou l'Appel à manifestation d'intérêt ayant soutenu 6 projets de transition énergétique à hauteur de 10 000€ chacun entre 2015 et 2016.

Par ailleurs, le Pole Energ'Ethique des Préalpes d'Azur (PEP2A) fondé en 2015 a vocation à participer au soutien de l'économie locale par la production d'énergies renouvelables. Constitué en coopérative citoyenne, il fait appel à l'épargne citoyenne pour produire localement, par et pour les habitants du

Parc, une électricité renouvelable et décentralisée. De plus, par ses actions d'animations et de sensibilisation, il souhaite renforcer la prise de conscience des acteurs du territoire de la nécessité d'amorcer une transition énergétique citoyenne.

Leviers techniques et technologiques :

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR), élaboré par la Région en collaboration avec les gestionnaires de réseaux (RTE et Enedis) et l'Etat, préconise la création d'un poste source dans quart Nord-Ouest du Parc, en réponse à une zone blanche identifiée dans le maillage actuel des équipements techniques en mesure d'accueillir de nouvelles capacités de productions électriques. Ce transformateur sera construit sur la commune de Valderoure à horizon 2021 permettra le raccordement de 275 MW d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable, une capacité largement supérieure aux besoins théoriques d'électricité et de chaleur des habitants du Parc.

Un cadastre solaire (disponible sur le site du Parc) permet également à chacun d'évaluer le potentiel énergétique de sa toiture en solaire photovoltaïque ou thermique pour la production d'eau chaude.

Le traitement des questions de mobilité et déplacements :

L'objectif d'autonomie énergétique est entendu hors couverture des besoins énergétique liés à la mobilité. En effet, les actions dans le domaine de la mobilité sont déjà traitées par les intercommunalités compétentes, soumises à des objectifs réglementaires nationaux et déclinés au travers notamment des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Le Parc doit participer à l'élaboration de ces outils pour faire reconnaitre les spécificités de ses 45 communes et convenir d'un échange de données lors des bilans consommation / production afin d'être en mesure de pouvoir en suivre l'évolution sur son territoire. Il conviendra également, lors de la révision de la charte notamment, de veiller à la bonne prise en compte de ces secteurs par les intercommunalités et de suivre l'évolution des mesures prises pour les territoires ruraux. En effet, ils représentent les principaux gisements d'économies d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre du Parc.

Néanmoins, le Parc naturel souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une réduction de la consommation de carburant : promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques, modes doux) et de diminution des déplacements (développement du télétravail et des tiers lieux).

2.2. **Les orientations stratégiques du syndicat mixte**

La stratégique énergétique est définie autour d'un objectif principal et de quatre orientations stratégiques, qui constituent autant d'engagements du syndicat mixte.

Un objectif : Atteindre l'autonomie énergétique « électricité et chaleur » en 2030

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur se fixe comme objectif d'atteindre l'autonomie énergétique sur les usages « électricité » et « chaleur » à horizon 2030. Cet objectif correspond à une couverture des besoins d'électricité et de chaleur par la production d'énergie renouvelable sur le territoire hors mobilité.

Le Parc s'engage à poursuivre sa réflexion avec les partenaires et les citoyens sur de nouveaux objectifs de développement des énergies renouvelables post 2030. Il s'engage à les faire vivre au travers de programmes d'actions pour les atteindre. Ces objectifs seront à réviser régulièrement en fonction des retours d'expérience issus du développement des énergies renouvelables au cours des prochaines années, et en concertation avec les partenaires et les habitants du territoire.

La consommation énergétique liée à la mobilité est exclue de l'objectif 2030. Pour autant, le Parc s'engage à poursuivre ses actions dans ce domaine et à soutenir les initiatives des intercommunalités en faveur des changements de comportements de mobilité et de développement des mobilités électriques et alternatives pour une réduction de la consommation de carburant sur notre territoire.

L'atteinte de l'objectif 2030 d'autonomie énergétique nécessite une action simultanée sur la réduction des consommations énergétiques et le développement de la production d'énergie renouvelable.

Le syndicat mixte du Parc souhaite bâtir le plan d'action attaché à la stratégie énergétique en respectant les 4 engagements suivants :

1er engagement : Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable avant le développement des énergies renouvelables

La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de transition énergétique passe nécessairement par le soutien des initiatives respectant le principe sobriété, efficacité énergétiques, développement des énergies renouvelables électriques et thermiques. Pour mettre en perspective cette logique, sans baisse de la consommation, la mobilisation théorique de 100% des gisements d'énergies renouvelables de la Région couvrirait seulement 40% sa consommation.

Le Parc s'engage donc à soutenir la sensibilisation et l'animation territoriale au travers de dispositifs d'accompagnement personnalisés visant la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Les espaces infos énergie et assimilés, les conseillers en énergie partagée ou les économes des flux sont dispositifs concrets structurants permettant une mobilisation neutre et objective des acteurs privés ou particuliers. La réalisation de travaux ouvrira aux entreprises locales des perspectives économiques préservant l'emploi et les parts de marché.

2e engagement : Être un territoire précurseur et expérimentateur pour l'intégration paysagère des énergies renouvelables

Le Parc s'engage à concilier harmonieusement les énergies renouvelables électriques avec la richesse naturelle et patrimoniale de son territoire. La stratégie de développement des énergies renouvelables s'appuie sur les documents stratégiques notamment sa Charte et le Plan de paysage (en cours en 2017). Le territoire souhaite profiter du développement des énergies renouvelables pour préserver et améliorer la qualité des paysages et du patrimoine architectural et accompagner le

développement d'externalités associées (production agricole, nouveau tourisme, création locale d'emploi…).

Le Parc se positionne comme un territoire précurseur et expérimentateur en matière d'intégration paysagère et architecturale des énergies renouvelables. En ce sens, il encouragera, soutiendra et accompagnera les projets expérimentaux à forte valeur patrimoniale : centrales villageoises exemplaires, projets d'agri'énergie, levier d'attractivité touristique etc.

A l'issue du travail de concertation et en tenant compte de l'ensemble des paramètres techniques, paysagers et politiques, le comité syndical du Parc souhaite privilégier le développement certaines fières de production d'énergie renouvelable par rapport à d'autres, tel que présenté dans le tableau suivant :

Energies renouvelables électriques à privilégier	**Energies renouvelables électriques non-privilégiées**
- Photovoltaïque en toiture en respectant l'architecture des villages - Photovoltaïque au sol répondant aux caractéristiques exprimées dans la délibération du Parc, à proximité du futur poste-source (2021) - Photovoltaïque au sol de plus petites surfaces orienté vers l'agrovoltaisme	- Eolien : - fort impact visuel jugé négatif, - potentiel technique plus faible qu'estimé dans le SRCAE - Hydroélectricité : potentiel déjà fortement équipé, peu de marges de progression - Biogaz : ressource et gisement trop faible et trop saisonnier pour être exploité
Energies renouvelables chaleur privilégiées	**Energies renouvelables chaleur non-privilégiées**
- Solaire thermique - Bois-énergie	- Biogaz : ressource et gisement trop faible et trop saisonnier pour être exploité

3e engagement : Faire du développement des énergies renouvelables un projet de territoire construit avec tous et partagé par tous

Le Parc souhaite que le développement des énergies renouvelables rassemble les habitants et acteurs du territoire autour d'un projet commun fédérateur, créateur de progrès social, économique et environnemental.

Les habitants et acteurs du territoire seront associés au développement des énergies renouvelables au travers de PEP2A ou des grands projets énergétiques. Lors des enquêtes publiques et par le biais d'une série d'animations et d'ateliers de sensibilisation animée par le Conseil de Développement, les citoyens seront amenés à s'exprimer sur l'évolution de la stratégie énergétique du Parc et des projets en cours.

Le développement des énergies renouvelables ne devra pas mettre en danger la diversité des activités économiques sur le territoire et sera l'opportunité de créer ou de donner un nouvel élan à

des activités économiques dans les métiers de l'énergie (exploitation, maintenance), et dans des secteurs d'activité variés : agri'énergie, pastoralisme, tourisme énergétique, astro-tourisme.

La filière bois énergie mérite encore un grand élan de structuration pour parvenir à renforcer la présence de cette énergie comme source principale d'énergie thermique dans les foyers et des réseaux de chaleur. Aujourd'hui majoritairement équipés d'inserts, de cheminées et de poêles en chauffage d'appoint, le bois devrait tendre à devenir la source principale de chaleur des habitations. Le pellet pour les poêles et la plaquette pour les moyennes et grosses puissances peuvent être des compléments intéressants si tant est que la production soit locale.

4e engagement : Capter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques et faire de leur développement un levier développement économique territorial

Pour que les bénéfices soient partagés localement et que les retombées économiques issues des énergies renouvelables restent sur le territoire, le Parc souhaite favoriser tous les projets dont tout ou partie des bénéfices seront réinvestis sur le territoire. Cela peut correspondre à des projets aux formes diverses :

- Projet porté par des collectivités ou par PEP2A ;
- Projet porté par des acteurs privés extérieurs au territoire mais dont la gouvernance et/ou le financement est ouvert aux collectivités, acteurs et habitants du territoire ;
- Projet porté par des acteurs privés du territoire (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectifs citoyens, entreprises locales).

Plus particulièrement, le Parc s'engage à :

- Soutenir activement les projets portés par la coopérative PEP2A.
- Contribuer à ouvrir la possibilité aux acteurs et habitants du territoire (agriculteurs, propriétaires fonciers, riverains) d'investir dans les projets via des plateformes de financement participatif ou des montages juridiques innovants ;
- Travailler en collaboration avec acteurs économiques et autres collectivités pour développer des projets de production d'énergie renouvelable facteurs de synergies avec d'autres activités économiques (agriculture, pastoralisme, tourisme) ;
- Faire des énergies renouvelables un levier de promotion de l'image du territoire.

2.1. Les objectifs opérationnels

L'objectif stratégique d'atteindre l'autonomie énergétique sur les volets « électricité » et « chaleur » en 2030 implique de définir des objectifs opérationnels, c'est-à-dire de quantifier les volumes d'économie d'énergie et les capacités nouvelles à installer pour atteindre l'autonomie énergétique « électricité et chaleur ».

Il est estimé que la mise en œuvre des actions de maitrise de la demande en énergie entrainera une réduction des consommations d'énergie de 30% d'ici 2030. De plus, il est estimé que la croissance de la mobilité électrique (objectif de 1000 véhicules électriques en circulation sur le territoire du Parc à horizon 2030) entrainera la consommation de 2 GWh d'électricité supplémentaire chaque année.

Considérant cette réduction prévisionnelle des consommations énergétiques, l'autonomie « électrique » nécessite la production de 20 GWh/an d'électricité supplémentaire et l'autonomie « chaleur » la production de 69 GWh/an de chaleur supplémentaire.

Il n'existe pas actuellement de traduction en capacité installée de ces objectifs de production d'électricité et de chaleur d'origine renouvelable. Toutefois, il est établi que, sur la base des hypothèses présentées ci-dessus, une capacité installée supplémentaire de 15 MWc permettrait de couvrir les besoins en électricité du territoire, et une capacité installée supplémentaire de 50 MWc permettrait les besoins en chauffage du territoire (produit aujourd'hui par le gaz et le fioul) sans augmenter l'usage énergétique de la ressource sylvicole.

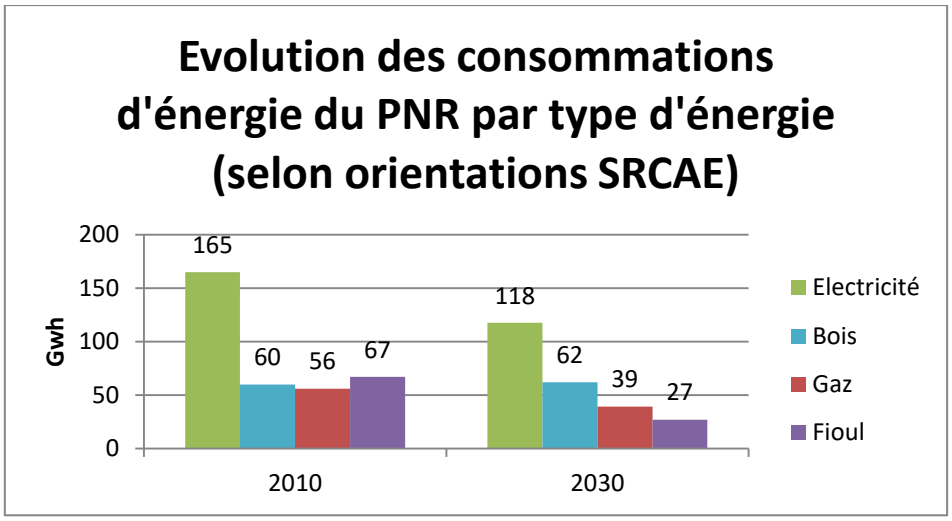

2.2. Le plan d'action dans les filières ENR priorisées et la réduction des consommations énergétiques

2.2.1. Le plan d'action pour le développement de l'énergie photovoltaïque

Dans l'objectif d'installer une puissance supplémentaire photovoltaïque sur le territoire et en respect des orientations stratégiques définies, le comité syndical du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur souhaite privilégier le développement de trois types de projets photovoltaïques :

- **Des projets de centrales photovoltaïques au sol** sur des zones choisies par les pouvoirs publics, avec une gouvernance partagée et une intégration paysagère exemplaire ;
- **Des installations photovoltaïques en toiture** exemplaires et participatives, sous l'égide de la coopérative énergétique PEP2A ou à travers une société de portage ;
- **Des projets agrisolaires** (serres, hangars) exemplaires en partenariat avec des agriculteurs du territoire et des acteurs privés et les collectivités.

2.2.1.1. Les centrales photovoltaïques au sol

Le projet d'installation d'un poste-source en 2021 à Valderoure, doté d'une capacité d'accueil de nouvelles capacités à hauteur de 275 MW, a suscité l'intérêt de plusieurs développeurs privés, qui étudient l'opportunité d'installer des centrales photovoltaïques au sol.

Le Parc participe en 2017 à une définition de la spécialisation des centrales au sol autour du futur poste source. Ce travail vise à garantir le respect de la charte. Aussi, le syndicat mixte souhaite au travers de la délibération 16-D-018 que les retombées économiques associées aux projets d'énergies renouvelables soient réinvestis dans des projets d'économies d'énergie au service de la stratégie énergétique globale.

Les actions suivantes sont envisagées :

- Spatialisation par le Parc et en collaboration avec les communes volontaires des zones propices susceptibles de recevoir une centrale photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du Parc et à proximité du futur poste source ;
- Participation aux études d'impact paysagères sur les zones pré-identifiées : identification des éléments pouvant jouer sur l'intégration paysagère du photovoltaïque (typologie du relief, de l'habitat, axes de passage, lieux touristiques, sites protégés ou classés, covisibilités, continuités écologiques) ;
- Lancement de projets multi partenariaux (développeur, propriétaires fonciers, collectivités, riverains) et création d'un outil de pilotage, de gouvernance voire de financement des installations envisagées.

2.2.1.2. Les installations photovoltaïques en toiture

La Charte du Parc privilégie le photovoltaïque sur les surfaces artificialisées à faible valeur architecturales. En s'appuyant sur le cadastre solaire, le Pôle Energ'Ethique des Préalpes d'Azur (PEP2A) poursuit deux objectifs :

- Changer d'échelle : créer les outils pour permettre aux citoyens et aux collectivités de construire ensemble des projets de développement d'énergies renouvelables locales et citoyennes et d'en partager les bénéfices ;
- Mettre en œuvre les valeurs des Parcs dans le cadre des projets d'énergie renouvelable : gouvernance locale, respect du patrimoine et gestion de son évolution, création de richesses pour les habitants, développement local et durable ;

L'exemplarité portée par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur repose sur l'intégration architecturale des équipements photovoltaïques dans le paysage du village. Les panneaux solaires devront s'intégrer harmonieusement au bâtiment, mais aussi à l'environnement plus large du village. Une importance particulière sera accordée à l'homogénéité des toitures photovoltaïques du village : matériaux, couleurs, formes, dispositions.

En effet, les techniques constructives et l'utilisation systématique de la terre cuite permettent d'offrir une homogénéité et une cohérence aux toitures, qui constituent la 5ème façade des bâtiments et contribuent largement à l'identification des silhouettes villageoises. Ce dernier point est d'autant

plus prégnant que le Parc est un territoire de moyenne montagne où les points de vue de surplombs sont nombreux. La technique traditionnelle à courant et à couvert permet de s'adapter au caractère non géométrique du bâti ancien en faisant varier l'écartement du chevauchement permettant une pose en éventail… Ces adaptations et subtilités participent aux qualités de notre territoire. Il convient donc d'être très vigilant à ce que le parc n'incite pas à la pose tout azimut de panneaux solaires sur les seuls critères d'exposition et donc de rentabilité et de production. Les cônes de vue, la typologie des toitures, les effets de masse ainsi que la pertinence à rapporter des éléments préfabriqués sur un bâti vernaculaire qui possède ses qualités énergétiques propres seront à étudier avant chaque installation.

Un partenariat avec l'école des Mines Paris Tech a permis d'identifier 2 400 bâtiments comme étant favorables pour accueillir des panneaux photovoltaïques sur le territoire du Parc, équivalent à un potentiel minimum de 22 MWc. Sur cette base, la Société Collective d'intérêt Collectif Pôle Energ'Ethique des Préalpes d'Azur (PEP2A) a structuré un réseau de citoyens pour générer de nouvelles capacités photovoltaïques sur structures artificialisées.

Afin de l'aider dans sa prospective, le Parc s'est associé à l'entreprise In Sun We Trust afin de faire bénéficier à la coopérative et à l'ensemble de sa population un cadastre solaire précis donnant des informations fiables sur la faisabilité technico économique d'un projet de solaire photovoltaïque en production ou en autoconsommation ainsi qu'en solaire thermique.

Il est proposé le plan d'action suivant :

- Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du territoire, en partenariat avec InSunWeTrust, afin d'identifier les toitures à fort potentiel ;
- Actions de communication et sensibilisation auprès des habitants du Parc autour de la coopérative PEP2A ;
- Organisation, après consultation, des phases de pré-études paysagères et architecturales, avec le soutien du Parc sur quelques territoires volontaires : identification des éléments pouvant jouer sur l'intégration paysagère du photovoltaïque (typologie du relief, de l'habitat, axes de passage, lieux touristiques, sites protégés ou classés, co-visibilités) ;

2.2.1.3. Les installations photovoltaïques agrisolaires

L'agri'énergie, ou l'agrovoltaisme définit un concept de valorisation des ressources naturelles locales en créant des synergies positives entre le monde agricole et la production d'électricité renouvelable d'origine photovoltaïque. Partant du constat que lorsqu'une centrale photovoltaïque au sol est exploitée, la terre qui l'accueille cesse de jouer son rôle primaire, les projets agrisolaires intercalent les deux modes de production, occasionnant ainsi une utilisation optimale et adaptée des espaces que requièrent ces activités. Les formes des projets peuvent varier en fonction de la physionomie et de l'usage du sol : panneaux solaires au sol, serres et hangars photovoltaïques, couverture totale ou partielle…

Il est proposé le plan d'action suivant :

- Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des exploitants agricoles du territoire, réunions de sensibilisation et de formation sur l'agri'énergie ;
- Réalisation d'études paysagère et technique sur les sites des exploitants agricoles volontaires ;
- Etablissement de recommandations spécifiques de la part du Conseil Scientifique du Parc ;
- Montage de projets multiacteurs (développeur, exploitants agricoles, collectivités, riverains).

2.2.2. Le plan d'action pour le développement du bois-énergie

Le Parc naturel régional est recouvert à 70% par des forêts, en croissance constante. Cette ressource naturelle est aujourd'hui peu exploitée : le bois produit 59 GWh annuels de chaleur, soit environ un tiers des besoins de chaleur du territoire.

Le développement de l'exploitation du bois-énergie se heurte à plusieurs freins :

- Faible valeur économique du bois lié à la croissance lente de la forêt de type méditerranéenne ;
- Valorisations économiques de la forêt autres que la sylviculture (tourisme et chasse notamment) ;
- 60% du territoire forestier correspond à des parcelles privées fragmentées, difficilement mobilisables ;
- Difficultés d'accès liées au relief montagneux ;
- Perception globalement négative de la coupe de bois parmi la population, liée à l'image de « poumon vert » de la forêt.

Le Parc tient à la poursuite et l'optimisation d'une exploitation «multifonctionnelle » de la forêt et défend les principes suivants :

- Favoriser le développement d'un écosystème de valorisations économiques :
    - Activités récréatives de la forêt (tourisme, cueillette de champignons, chasse, sports) ;
    - Ouverture progressive de certains milieux afin d'y installer des activités agricoles : pastoralisme, arbres fruitiers (sans coupe franche afin de conserver et enrichir les sols) ;
    - Services écosystémiques ;
- Développer la filière sylvicole vers des activités à haute valeur économique, notamment à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux (miel, arômes, liège, plantes médicinales…) propres à la forêt méditerranéenne en collaboration avec le CRPF et les COFOR ;
- Favoriser les circuits courts articulés avec les économies locales ;
- Veiller à l'impact des grands projets énergétiques régionaux sur la ressource locale en bois.

Il est proposé le plan d'action suivant :

- Réaliser les études nécessaires à une meilleure connaissance de la forêt : diagnostic détaillé du patrimoine et du potentiel forestier, synthèse des données disponibles, cartographie des

parcelles privées et publiques, recensement et localisation des essences, identification du potentiel réel en bois-énergie au regard des projets locaux et régionaux…

- Construire une feuille de route du développement de l'exploitation de la forêt à des fins énergétiques en croisant les autres enjeux touristiques, paysagers et agricoles.
- Faire en sorte de conserver les bois nobles pour le bois d'œuvre et tirer des rémanents et/ou de la fraction ligneuse des déchets verts la ressources nécessaire au développement du bois énergie notamment pour les grands projets énergétiques régionaux
- Si le potentiel est avéré et sur la base des points précédents, définir une campagne de promotion et de communication autour de l'exploitation du bois pour une meilleure compréhension de la dynamique par les habitants et les élus locaux.
- Adapter les nouvelles plantations aux impacts des effets du dérèglement climatique actuels et à venir

2.2.3. Le plan d'action pour la réduction des consommations énergétiques

Le parc naturel s'engage à poursuivre et massifier ses actions en faveur de la diminution des consommations énergétiques. Les actions suivantes sont intégrées à la stratégie énergétique territoriale :

- **Eclairage public :** Le Parc naturel régional, la Communauté de Communes Alpes d'Azur ainsi que le Parc national du Mercantour ambitionne de devenir une Réserve Internationale de Ciel Etoilé. L'objectif est de limiter, par la rénovation de l'éclairage public, la pollution lumineuse qui impacte la biodiversité, l'astronomie amatrice et professionnelle ainsi que les consommations d'énergie des communes. L'objectif est de diviser par4 les consommations d'électricité liées à l'éclairage public des communes.

- Une **Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat** est en cours d'élaboration en 2017 au niveau des agglomérations du Pays de Grasse (CAPG) et de Sophia Antipolis (CASA). Des espaces info énergie sont à disposition pour renseigner les habitants dans la rénovation de leur patrimoine (www.renovation-info-service.gouv.fr). Un thermicien supplémentaire pourrait être envisagée pour la réalisation de travaux ainsi que l'incitation à la mutation des chauffages du gaz et du fioul vers le bois énergie et le solaire thermique

- Un **plan de déploiement d'un réseau de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques est** également en préparation dans la CAPG et la CASA en 2017.

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du mardi 23 juin 2017 à 10 heures Salle des Pénitents Blancs - Coursegoules

L'an deux mille dix-sept, le 23 juin 2017 à 10 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 15 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire en salle des Pénitents Blancs à Coursegoules, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents(es) :18
Pouvoirs : 0
Absents-Excusés(es) : 42

Présents(es) : Eric MELE, Esther AIME (accompagnée de Françoise COUTURIER), Mireille BOULLE, Roger CORNILLET, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Michel FUNEL Renée-Claude GACHET, René GILDONI (accompagné de Damien FICHEL) Joëlle GIRAUD, Valentine GUERIN, Claude MARTIN, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Annie POMPARAT, Jean-Francis PORTHE, Joseph VALETTE, Jacques VARRONE.

Absents-Excusés(es) : Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Anne-Marie DUVAL, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL, Marc GARCIA, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Jean-Pierre MASCARELLI, Patrice MIRAN, Ismaël OGEZ, Henri PASOLINI, Jean-Louis PUCCETTI, Denis RASSE, Alain RAYBAUD, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Emile TORNATORE, Laurence TRASTOUR-ISNARD, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Invités :

Stéphane AMOUR – Conseil de Développement, M. BODART – Chargé de mission Saint-Jeannet, Francine BOILLOT-GRENON - Présidente du Conseil Scientifique, Geneviève CAMPODONICO – Conseil de Développement, René PERIER – Co-Président Conseil de Développement, Françoise SIMON – Conseil de Développement, Maya VITORGE – Chargée de mission Région PACA.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Equipe technique :

Julien ALBERT, Manon BADARD, Muriel CARY, Sylvie DAVILLER, Renaud DUMAS, Guillaume FONTAINE, Elisabeth GALLIEN, Etienne GALVEZ, Augustin GAMOT, Cyril GINS, Sophie LAGARDE, Julien LAGEAT, , Ulysse LEJAY, Létitia MASCLET, Sandrine PELLEGRINO, Patricia PERARD, Maryline PIERRE, Dominique ROBERT, Candy TEULIERES, Sandra TROUPENAT.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical présent et remercie le Maire de Coursegoules pour son accueil, puis il ouvre la séance.

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint et informe l'assemblée du report de la séance à une date ultérieure. Le Comité Syndical sera donc re-convoqué comme le prévoient les statuts. En l'absence de quorum, les compte-rendus du Comité Syndical des 16 et 29 mars 2017 ne seront pas approuvés et le point sur le rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président ne sera pas présenté.

Cependant, le Président propose que les débats d'aujourd'hui soient tout de même menés et que les points inscrits à l'ordre du jour soient présentés et discutés. Il propose par ailleurs, que le second Comité Syndical sera l'occasion d'un déplacement dans une commune du Parc et où toutes les communes environnantes seront invitées à un moment d'échanges.

Le Président laisse la parole à Monsieur Alain ARZIARI, Maire de Coursegoules, qui salue le Président et l'ensemble des membres du Comité Syndical. Ce dernier souligne le travail mené par le Parc pour le développement de l'économie rurale et rappelle qu'il compte sur le Parc pour valoriser ce territoire. Il ajoute que la CASA et le Parc ont pour rôle d'améliorer la qualité de la ruralité et de l'environnement et souligne par ailleurs, le travail accompli par Serge MAUREL, son adjoint, pour porter cette voix au sein du PNR.

Le Président présente l'ordre du jour :

➦ **Ordre du jour :**

1. Délibérations

- Validation de la stratégie énergétique du PNR – présentation par le Bureau d'études Auxilia, échanges sur les principaux éléments de débat.

2. Points d'information/Echange

- Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :

  Echanges autour de l'avancement du travail ouvert lors du débat d'orientation budgétaire 2017, du lien nécessaire à l'évaluation de la Charte et des priorités thématiques ; calendrier de travail d'ici au débat d'orientation budgétaire.

- Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance :

  Définition de l'itinérance. Echange sur les enjeux et points de vigilance sur le territoire et nécessité d'un travail en lien étroit avec les habitants du territoire. Présentation de la méthode participative, présentation du support de mobilisation et appel à relais locaux.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Point d'avancement sur les programmes européens : Leader et Espace Valléen.

  Axes d'intervention et niveau de consommation au regard du programme prévisionnel ;
  Liste des projets ayant été retenus au niveau local (comité de programmation LEADER, Comité de Pilotage Espace Valléen).

3. **Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président**

---

1. **Délibération : Validation de la stratégie énergétique du PNR – présentation par le Bureau d'études Auxilia, échanges sur les principaux éléments de débat.**

Elu référent : Eric MELE

Le Président laisse la parole au Chargé de mission du Cabinet Auxilia. Celui-ci présente le projet de stratégie énergétique du Parc qui a pour objectif de mener le Parc vers un territoire autonome en énergie. Cette stratégie va permettre de :

A/ Contribuer à l'équilibre et à la solidarité énergétique entre les territoires nord et sud du département par la mobilisation des ressources forestières, hydrauliques et solaires présentes sur le territoire du Parc dans le respect de sa Charte, des sensibilités locales et des spécificités territoriales (biodiversité, paysages, architecture...) ;

B/ Participer aux orientations stratégiques des Plans Climat des intercommunalités composant le Parc afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés, le respect des spécificités du Moyen-Pays, la bonne répartition de la mobilisation des énergies renouvelables et le rapprochement, dans une logique de circuit court, des consommations et productions d'énergies ;

C/ Poursuive les actions en faveur d'une réduction de la consommation de carburant : promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques, modes doux) et de diminution des déplacements (développement du télétravail et des tiers lieux).

D / Atteindre l'autonomie énergétique théorique sur les usages « électricité » et « chaleur » à horizon 2030 ;

E/ S'engager dans le respect de 4 engagements de moyen terme :

1/ Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable avant le développement des énergies renouvelables ;

2/ Être un territoire précurseur et expérimentateur pour l'intégration paysagère des énergies renouvelables ;

3/ Faire du développement des énergies renouvelables un projet de territoire construit avec tous et partagé par tous ;

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

4/ Orienter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques vers d'autres projets de transition énergétiques :

- Capter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques et faire de leur développement un levier de développement économique territorial,
- Utiliser le document comme support de discussion,
- Réexaminer le document avec une fréquence de cinq ans afin d'en adapter le contenu suite aux évolutions de terrain, réglementaires, structurelles...
- Engager un travail sur l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

A l'issue de cette présentation, un échange avec les membres du Comité syndical est ouvert et Michel FUNEL prend la parole pour aborder la problématique des panneaux solaires sur toiture qui produit une électricité 6 fois plus chère que par EDF, en suggérant qu'un quartier pourrait s'associer pour faciliter les projets.

Augustin GAMOT, Chargé de mission Energie, intervient pour préciser que l'association PEP2A a été créée pour cela et qu'il existe une multitude d'aides et de financement pour les communes et les particuliers.

Augustin GAMOT ajoute qu'il est nécessaire de concilier les différents enjeux : Energies renouvelables et paysages : c'est le rôle du Parc et de la Charte.

Actuellement, des projets photovoltaïques au sol sont en cours sur Valderoure et Saint-Auban ; ce sont potentiellement des revenus pour les collectivités.

Jean-Pierre MASCARELLI reconnait la qualité de l'étude qui a été menée et il rappelle qu'à la création du Parc, celui-ci avait été présenté comme un territoire d'expérimentation, aujourd'hui il faut donc aller plus loin.

Roger CRESP ajoute que les communes qui accueillent des projets photovoltaïques doivent pouvoir bénéficier des sommes perçues afin de pouvoir investir sur la commune et servir de fond de roulement.

Le Président ajoute que la délibération prévoit des engagements larges et peu contraignants mais qui permettront au Parc de se positionner en avis sur des projets. Il demande que le paragraphe 4 soit rédigé différemment.

Francine BOILLOT-GRENON propose qu'il soit noté un « développement économique territorial durable » et aurait souhaité une approche plus globale.

Le Président indique que le Conseil de Développement et le Conseil Scientifique ont été associés à cette discussion.

René PERIER prend la parole pour indiquer que le Conseil de Développement va prendre à la lettre les orientations définies et accompagner le Parc vers ces orientations.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Le Président ajoute qu'il ne faut réduire ce débat au photovoltaïque car il y a d'autres points qui pourront être développés par les communes.

Le Président consulte l'assistance : pas d'abstention, pas d'avis contre.

Roger CRESP intervient pour savoir ce qui se passera si lors de la 2ème séance de ce Comité syndical, les membres présents devaient s'opposer à cette délibération.

Dans le respect d'un débat qui se tient aujourd'hui en faveur de cette stratégie, la délibération serait alors représentée en Comité syndical d'octobre.

Il sera procédé au vote de la délibération n°17-D-019 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

2. Points d'information/Echange

- **Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :**

Echanges autour de l'avancement du travail ouvert lors du débat d'orientation budgétaire 2017, du lien nécessaire à l'évaluation de la Charte et des priorités thématiques ; calendrier de travail d'ici au débat d'orientation budgétaire.

La Directrice indique que la Région va nous transmettre, courant juillet, une feuille de route qui va nous permettre de commencer à travailler sur le budget 2018 et elle présente en détail l'analyse financière qui a été menée au cours de ces dernières semaines.

En préambule, elle rappelle que :

- Le COPIL Charte pour « programme d'actions » 2017-2018 a été reporté,
- Le budget ne permet pas de dégager de marges de manœuvres pour l'autofinancement d'actions.

Il faut donc remettre à plat les modalités d'intervention du PNR :

- Ce que le PNR doit prendre en charge ?
- Ce à quoi il doit veiller ?

Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un outil de pilotage budgétaire pluriannuel :

- **Approche prospective du budget :**
  - ✓ Scénario des 15 agents avec gestion prévisionnelle :
    - Confirme que le gabarit de l'équipe PNR permis par les cotisations statutaires (prévues à 900 000 €) est bien de 15 agents,
    - Marge de manœuvre pour autofinancer des actions apportées par la participation de l'Etat qui n'est pas statutaire ; 100 000 euros à répartir sur l'auto-financement des postes subventionnés (60 000 €) et Communication/Education EET : 40 000 €, autres projets ?
  - ✓ Un RDV à la trésorerie a eu lieu le 19 juin dernier :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Pas de possibilité de comptabilité en engagement sur nos projets en fonctionnement,
- Sentiment partagé que la M14 n'est pas adaptée à nos missions,
- pour le DOB 2018, il sera présenté une simulation pluriannuelle des grandes masses tenant compte des actions pluriannuelles décidées,
- Restent ouverts à l'idée d'inscrire des études stratégiques en investissement (ex: schéma d'itinérance), à l'image d'un PLU pour une commune, des études de remembrement pour les départements. Formaliser la demande par écrit pour la faire remonter,
- portée pédagogique et pouvant faciliter les aides publiques, pas de + pour la maîtrise budgétaire pluriannuelle).

✓ Améliorer la lisibilité de ce que fait l'équipe Parc et l'interaction avec les partenaires :

- En cours de réalisation : un trombinoscope détaillé et test d'un outil partagé permettant d'interagir sur l'actualité et les projets émergents (outil technique pour l'instant partagé avec les portes d'entrée PNR des intercommunalités et du Département, le Conseil de Développement, le Conseil Scientifique.
- Les différentes missions d'un agent du PNR : décryptage des temps passés / Proposition d'arbitrer le programme d'actions 2018 en détaillant les temps passés (y compris sur les tâches courantes des agents pour les rendre lisibles).
- Organisation interne : première formalisation d'un organigramme par pôle avec recherche d'une flexibilité/suppléance au sein d'un pôle pour adaptabilité et optimiser les actions en régie.

✓ Clarifier les différentes modalités d'action possible pour le PNR :

- A venir Bureau du 13 juillet 2017 :
  . point sur le mécénat (intérêts et limites)
  . Réflexion sur les modalités d'intervention du PNR :
  à travers l'exemple de la signalétique (interdiction publicité, Charte signalétique PNR)
  Concernant l'appui plus opérationnel aux communes

NB : exemple des Alpilles ; prestation dite « in house » pour les collectivités membres à la carte (participation des communes demandeuses ou solidarité territoriale ?).

✓ Ce qui reste à explorer :

- Réunion élus référents prospective du 24 avril 2017 :

La réunion du 24 avril dernier dégage le fait qu'il sera difficile de parler priorités budgétaires tant qu'il n'aura pas été clarifié le qui fait quoi à partir de la Charte, ceci croise l'actualité du programme 2017 qui doit poser les bases de l'évaluation de la Charte.

Le Président explique que la Région PACA est prête à augmenter sa cotisation comme prévu, mais certains EPCI ne l'envisagent pas pour l'instant. Un travail de fond est donc à mener début septembre avant de confirmer ou non une proposition d'augmentation des cotisations. Il sera proposé aux EPCI d'engager une méthode de « participation » en échange d'une hausse des cotisations.

La Directrice donne la parole à Renaud DUMAS, chargé de mission, afin qu'il nous présente ce qu'est l'évaluation, puis elle reviendra ensuite sur l'organisation du travail et présentera un calendrier pour arriver au débat d'orientation budgétaire et programme 2018 en fin d'année.

Renaud DUMAS présente à l'assemblée la démarche d'évaluation qui est menée actuellement :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- **L'évaluation, un outil de pilotage de la charte du PNR :**
  - ✓ L'évaluation est un jugement de valeur,
  - ✓ Que l'on tente d'objectiver le plus possible,
  - ✓ Pour comprendre les raisons du succès ou de l'échec d'une politique publique (à partir de la réponse aux critères),
  - ✓ A partir de l'analyse des données, cela consiste à se demander :
  - ✓ Qu'est-ce qu'on a fait? Qu'est-ce qu'on a pas fait ?
  - ✓ Pourquoi ?
  - ✓ Est-ce qu'on l'a bien fait?
  - ✓ Comment on peut l'améliorer?

- **Différents types d'évaluations :**
  - ✓ **l'auto-évaluation** réalisée par une ou plusieurs personnes directement impliquées dans l'action évaluée
  - ✓ **l'évaluation interne** effectuée par un agent relevant de la structure responsable de l'action, mais n'ayant pas été impliqué dans la conception ou la mise en œuvre de celle-ci
  - ✓ **l'évaluation externe** qui implique un recours à des consultants extérieurs, ce qui favorise un regard neutre et neuf. Elle est très souvent indispensable compte tenu des enjeux financiers, stratégiques et opérationnels.
  - ✓ **l'évaluation participative :** la participation des parties prenantes dont les bénéficiaires dans la production du jugement

- **Avant d'évaluer, il faut donc préciser la commande :**
  - ✓ Intention politique d'évaluer
  - ✓ Raisons de la mise en place d'une évaluation : Pourquoi? Quoi?
  - ✓ Champ de l'évaluation (temporalité, délimitation géographique, budget, etc.)
  - ✓ Nomination des acteurs clefs de l'évaluation (en interne)
  - ✓ Contexte de l'élaboration de la politique

- **Ce que dit notre Charte (article 32) :**
  - ✓ Réaliser annuellement un bilan des actions du Syndicat Mixte
  - ✓ Mener tous les 3 ans une évaluation d'étape en interne
  - ✓ Réaliser une évaluation complète et participative lors du renouvellement de Charte
  - ✓ Renseigner dans les deux premières années de la Charte, l'état de référence de tous les indicateurs mentionnés dans la charte
  - ✓ Mettre à jour si besoin les indicateurs selon les résultats du programme de recherche sur l'empreinte écologique du territoire
  - ✓ Communiquer et débattre sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte
  - ✓ Etablir un comité de suivi et d'évaluation impliquant : élus et équipe technique du Syndicat mixte, signataires de la Charte, partenaires participant aux décisions et aux financements, le Conseil scientifique et le Conseil de développement

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- **Prochaines étapes :**

  - ✓ Construire et renseigner la base de données des actions réalisées pour la mise en œuvre de la charte du PNR → déploiement du logiciel EVA Parc,
  - ✓ Constituer et réunir le Comité de suivi et d'évaluation,
  - ✓ Quel rôle ? Quel niveau de décision ?
  - ✓ Quelle composition ?
  - ✓ Quelle fréquence ?
  - ✓ Pour quelles missions?
  - ✓ Définir le cadre et les champs de l'évaluation
  - ✓ Proposer une méthodologie
  - ✓ Participer à l'évaluation
  - ✓ Autres ?

- **Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :**

  - ✓ Propositions techniques :

- Commencer à construire les bases de l'évaluation de la Charte :
  - par les thèmes « Energie/Croissance Verte », « Tourisme », « Biodiversité/Milieux »,
  - Et la question évaluative : « les engagements des partenaires sont-ils cohérents avec les réorganisations de compétences »
- Les commissions thématiques sont le lieu d'échanges autour de l'évaluation de la Charte pour guider/argumenter le choix des actions n+1 par le comité Syndical/COPIL Charte
- Calendrier :
  - Travaux techniques préparatoires cet été
  - Cycle de commissions thématiques Septembre/Octobre
  - Groupe prospective en Novembre pour analyse financière pluriannuelle (gestion excédent antérieur, marges d'autofinancement pour les actions externalisées prioritaires)
  - DOB en décembre

  - ✓ Propositions politiques discutées en Bureau :

- Affirmer à la Région notre volonté d'être PNR pilote sur cet enjeu de lisibilité de l'articulation PNR/intercommunalités.
- Dans ce contexte :
  - travailler des outils collaboratifs et de pilotage des principaux projets
  - rechercher ensemble + de souplesse dans les ressources humaines

Un bon débat d'orientation budgétaire avec arbitrage des nouvelles actions ne peut il pas nous éviter ce travail d'écriture de convention à 2 ans qui n'apporte même plus de lisibilité budgétaire ?

- Mais aussi remobiliser les communes et EPCI :
  - Mieux prendre en compte le calendrier budgétaire des EPCI

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Proposer une lecture des liens à la Charte du PNR/à l'échelle PNR dans toutes les politiques (exemple contrat de ruralité CAPG) >> échange sur les lignes de partage.
- Disposer d'outils collaboratifs pour clarifier en temps réel sur chaque sujet émergent les lignes de partage :

  Exemple concret : PSE- Forêt, Mr VARRONE – lien CAPG

  Exemple projet des baous : passer de « encore une étude » à « chacun son rôle » et les 2 échelles s'enrichissent.

- **Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance :**

Définition de l'itinérance. Echange sur les enjeux et points de vigilance sur le territoire et nécessité d'un travail en lien étroit avec les habitants du territoire. Présentation de la méthode participative, présentation du support de mobilisation et appel à relais locaux.

Le Président laisse la parole à Sophie LAGARDE, Chargé de mission Espace Valléen, qui présente à l'assemblée la démarche qui est menée actuellement :

✓ **Un projet d'itinérance : Pourquoi ? Quoi ? Pour qui ? Comment ?**

- **Pourquoi ?**

✓ Faire mieux connaitre les Préalpes d'Azur et mettre en scène ses patrimoines ;
✓ Créer de l'activité économique pour les acteurs du territoire et ses habitants ;
✓ Faire travailler ensemble socioprofessionnels, habitants et institutions publiques.
✓ **Concrètement, un projet d'itinérance, c'est quoi?**
✓ Construire une offre touristique visible et lisible (itinéraires, hébergements, services, etc.) ;
✓ Basée sur la découverte du territoire et de ses patrimoines ;
✓ Déclinée par tous et pour tous.
✓ **Pour qui ?**
✓ Visiteurs, habitants, sportifs, public empêchés, promeneurs.

✓ **Un projet d'itinérance : Comment ?**

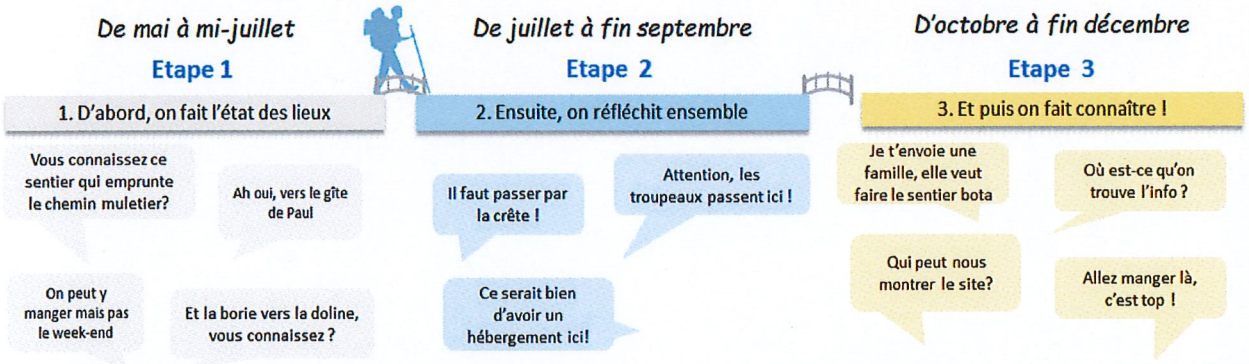

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

✓ **Un élément clef pour la réussite du projet :**

- la mobilisation de relais locaux et l'identification de personnes ressources.
- Pour cela : Des temps d'échanges conviviaux et des débats publics en juillet et août sur l'ensemble du territoire.

Sophie LAGARDE précise que pour compléter le diagnostic, 8 réunions/débats auront lieu dans le courant de l'été dans les communes et avec le Conseil de Développement afin de mobiliser les relais locaux.

La Directrice ajoute que dans le cadre de ce projet et afin de faire le relais, il est fait appel à candidature pour recenser des ambassadeurs / personnes ressources dans les communes.

Valentine GUERIN propose, en tant que déléguée au Tourisme de sa commune, de préparer une pochette de ce qui existe en matière d'itinérance sur sa commune.

Francine BOILLOT-GRENON intervient pour préciser qu'il serait intéressant de lier ce projet avec le schéma d'interprétation.

Yvan MARTOUZET considère que ce projet doit être fait par les habitants et pour les habitants. Il ajoute que le Conseil de Développement se tient à la disposition du Parc pour participer aux débats qui seront organisés, mais pour l'instant le CDD n'a pas été sollicité.

La Directrice ajoute que toutes les contributions du CDD concernant ce dossier ont été transmises au bureau d'études.

- **Point d'avancement sur les programmes européens**

Sandra TROUPENAT, Animatrice Leader, présente un point d'avancement du programme Leader :

✓ **Programme LEADER (voir PJ en annexe)**

- Prochain dépôt de dossiers : 11 septembre 2017
- Tourisme : enveloppe épuisée pour 2017
- Développement économique : 19 000 € restant pour 2017
- 9 projets acceptés par le Comité de programmation en opportunité
- Quatre fiches action en sous-consommation
- Mobilité durable
- Economie d'énergie
- Déchets, énergie renouvelable
- Circuits-court

Sophie LAGARDE, Chargé de mission espace Valléen, présente un point d'avancement de ce programme :

✓ **Programme ESPACE VALLEEN**

- **Etat d'avancement du programme :**

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- **2016-2017 :**
  - 3 projets déposés auprès des partenaires financiers sur des enveloppes Espace Valléen (en plus de l'ingénierie)
  - Une enveloppe de 470 000 € dans le cadre du « Contrat Stations de Demain » répartie entre les stations de Gréolières et l'Audibergue – La Moulière.

- **2017-2018 :**
  - 3 projets présentés au Comité de Pilotage Espace Valléen du 23 juin 2017
  - 5 projets en perspective sur 2018

- **Des propositions de réajustement de la maquette financière pour :**
  - Correspondre aux évolutions du cadre d'intervention des partenaires financiers ;
  - Mobiliser les enveloppes Espace Valléen sur des projets structurants en lien avec la stratégie d'itinérance et d'hébergement, notamment.

- **Le rôle du Comité de Pilotage renforcé sur la hiérarchisation des projets présentés aux partenaires financiers.**

La séance est levée à 12h30.

Le Président
Maire de Gourdon,

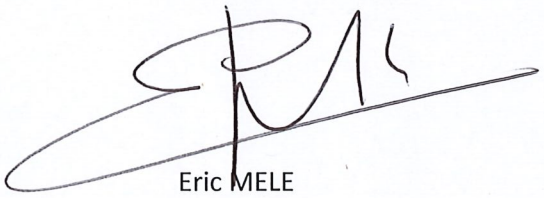

Eric MELE

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du vendredi 7 juillet 2017 à 11 heures Salle des Fêtes - Sallagriffon

L'an deux mille dix-sept, le 7 juillet 2017 à 11 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 29 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire en salle des Fêtes de Sallagriffon, sous la présidence de Monsieur Eric MELE en seconde convocation suite à une première réunion le 23 juin 2017 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Secrétaire de séance : Henri PASOLINI

Membres en exercice : 60
Membres présents(es) :6
Pouvoirs : 0
Absents-Excusés(es) : 54

Présents(es) : Eric MELE, Jean-Claude BONNARD, Roger CORNILLET, Henri PASOLINI, Jean-Francis PORTHE, Emile TORNATORE.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DAVID, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Anne-Marie DUVAL, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL (double compétence), Renée-Claude GACHET, Marc GARCIA, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Valentine GUERIN, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Patrice MIRAN, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUCCETTI, Denis RASSE, Alain RAYBAUD, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Laurence TRASTOUR-ISNARD, Joseph VALETTE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Equipe technique :

Elisabeth GALLIEN, Maryline PIERRE.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical présent et remercie la commune de Sallagriffon pour son accueil, puis il ouvre la séance.

Le Président rappelle, par ailleurs, que le Comité syndical du 23 juin dernier réuni à Coursegoules et en l'absence de quorum n'a pu délibérer. Aujourd'hui réuni en seconde convocation, le Comité Syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Henri PASOLINI, Délégué de la commune de Cabris, est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du Comité Syndical des 16 et 29 mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui avait été présenté lors du Comité Syndical du 23 juin 2017 et pour lequel les débats avaient été menés :

➦ **Ordre du jour :**

1. **Délibérations**

- Validation de la stratégie énergétique du PNR – présentation par le Bureau d'études Auxilia, échanges sur les principaux éléments de débat.

2. **Points d'information/Echange**

- Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :

  Echanges autour de l'avancement du travail ouvert lors du débat d'orientation budgétaire 2017, du lien nécessaire à l'évaluation de la Charte et des priorités thématiques ; calendrier de travail d'ici au débat d'orientation budgétaire.

- Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance :

  Définition de l'itinérance. Echange sur les enjeux et points de vigilance sur le territoire et nécessité d'un travail en lien étroit avec les habitants du territoire. Présentation de la méthode participative, présentation du support de mobilisation et appel à relais locaux.

- Point d'avancement sur les programmes européens : Leader et Espace Valléen.

  Axes d'intervention et niveau de consommation au regard du programme prévisionnel ;
  Liste des projets ayant été retenus au niveau local (comité de programmation LEADER, Comité de Pilotage Espace Valléen).

3. **Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président**

---

1. Délibération : Validation de la stratégie énergétique du PNR – présentation par le Bureau d'études Auxilia, échanges sur les principaux éléments de débat.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Elu référent : Eric MELE

Le Président laisse la parole à la Directrice afin que celle-ci présente le projet de stratégie énergétique du Parc qui a pour objectif de mener le Parc vers un territoire autonome en énergie. Cette stratégie va permettre de :

A/ Contribuer à l'équilibre et à la solidarité énergétique entre les territoires nord et sud du département par la mobilisation des ressources forestières, hydrauliques et solaires présentes sur le territoire du Parc dans le respect de sa Charte, des sensibilités locales et des spécificités territoriales (biodiversité, paysages, architecture...) ;

B/ Participer aux orientations stratégiques des Plans Climat des intercommunalités composant le Parc afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés, le respect des spécificités du Moyen-Pays, la bonne répartition de la mobilisation des énergies renouvelables et le rapprochement, dans une logique de circuit court, des consommations et productions d'énergies ;

C/ Poursuive les actions en faveur d'une réduction de la consommation de carburant : promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques, modes doux) et de diminution des déplacements (développement du télétravail et des tiers lieux).

D / Atteindre l'autonomie énergétique théorique sur les usages « électricité » et « chaleur » à horizon 2030 ;

E/ S'engager dans le respect de 4 engagements de moyen terme :

1/ Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable avant le développement des énergies renouvelables ;

2/ Être un territoire précurseur et expérimentateur pour l'intégration paysagère des énergies renouvelables ;

3/ Faire du développement des énergies renouvelables un projet de territoire construit avec tous et partagé par tous ;

4/ Orienter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques vers d'autres projets de transition énergétiques :

- Capter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques et faire de leur développement un levier de développement économique territorial,
- Utiliser le document comme support de discussion,
- Réexaminer le document avec une fréquence de cinq ans afin d'en adapter le contenu suite aux évolutions de terrain, réglementaires, structurelles...
- Engager un travail sur l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Le Président intervient pour dire qu'il est important de positionner le Parc sur ce dossier, dont la compétence est partagée entre les partenaires de la Charte.

La délibération n°17-D-019 est portée au vote et approuvée à l'unanimité.

2. Points d'information/Echange

- **Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :**

Echanges autour de l'avancement du travail ouvert lors du débat d'orientation budgétaire 2017, du lien nécessaire à l'évaluation de la Charte et des priorités thématiques ; calendrier de travail d'ici au débat d'orientation budgétaire.

La Directrice rappelle les différents points présentés lors du Comité Syndical du 23 juin 2017 (cf : se reporter au compte-rendu du Comité Syndical du 23 juin 2017).

- **Prospective et pilotage de l'action du Syndicat Mixte :**

✓ Propositions techniques :

- Commencer à construire les bases de l'évaluation de la Charte :
  - par les thèmes « Energie/Croissance Verte », « Tourisme », « Biodiversité/Milieux »,
  - Et la question évaluative : « les engagements des partenaires sont-ils cohérents avec les réorganisations de compétences »
- Les commissions thématiques sont le lieu d'échange autour de l'évaluation de la Charte pour guider/argumenter le choix des actions n+1 par le comité Syndical/COPIL Charte
- Calendrier :
  - Travaux techniques préparatoires cet été
  - Cycle de commissions thématiques Septembre/Octobre
  - Groupe prospective en Novembre pour analyse financière pluriannuelle (gestion excédent antérieur, marges d'autofinancement pour les actions externalisées prioritaires)
  - DOB en décembre

✓ Propositions politiques discutées en Bureau :

- Affirmer à la Région notre volonté d'être PNR pilote sur cet enjeu de lisibilité de l'articulation PNR/interco
- Dans ce contexte :
  - travailler des outils collaboratifs et de pilotage des principaux projets
  - rechercher ensemble + de souplesse dans les ressources humaines

Un bon débat d'orientation budgétaire avec arbitrage des nouvelles actions ne peut il pas nous éviter ce travail d'écriture de convention à 2 ans qui n'apporte même plus de lisibilité budgétaire ?

- Mais aussi remobiliser les communes et EPCI :
  - Mieux prendre en compte le calendrier budgétaire des EPCI

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Proposer une lecture des liens à la Charte du PNR/à l'échelle PNR dans toutes les politiques (exemple contrat de ruralité CAPG) >> échange sur les lignes de partage.
- Disposer d'outils collaboratifs pour clarifier en temps réel sur chaque sujet émergent les lignes de partage :

  Exemple concret : PSE- Forêt, Mr VARRONE – lien CAPG

  Exemple projet des baous : passer de « encore une étude » à « chacun son rôle » et les 2 échelles s'enrichissent,

- **Mobilisation autour du schéma d'hébergement et de la stratégie d'itinérance :**

Définition de l'itinérance. Echange sur les enjeux et points de vigilance sur le territoire et nécessité d'un travail en lien étroit avec les habitants du territoire. Présentation de la méthode participative, présentation du support de mobilisation et appel à relais locaux.

La Directrice présente la démarche qui est menée actuellement et telle que présentée lors du Comité Syndical du 23 juin 2017 et remet les supports de communication aux membres présents.

3. Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président

Le Président rappelle que le Comité syndical a délégué au Bureau et au Président des compétences par délibération n°14-D-008 du 22 mai 2014 et 15-D-031 du 3 décembre 2015. Ces délégations de compétence s'accompagnent d'un rapport régulier de la part du Bureau auprès du Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation. Le Bureau rapporte ses décisions prises lors des séances précédentes, en voici l'état :

✓ **BUREAU DU 19 MAI 2017 – Caussols :**

- Validation de la convention, des référentiels et des cotisations annuelles - Marque « Valeur Parc naturel régional »
- Attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » sur proposition de la commission Marque
- Facturation des audits pour les professionnels des activités de pleine nature dans le cadre de la Marque « Valeur Parc naturel régional »
- Participation au Contrat de Ruralité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et délégation de signature au Président
- Convention de partenariat –mairie de Saint-Vallier-de-Thiey – pour installation de deux bornes de charge lente pour véhicules électriques et mise à disposition du domaine public
- Fête du PNR des Préalpes d'Azur 2017 – demande de financement
- Demande subvention Communication & Education à l'Environnement et au Territoire - tranche 2
- Avis favorable sur le Règlement Local de Publicité de Grasse
- Renouvellement de la convention cadre de partenariat avec le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (R.R.E.N.)
- Avenant à la Convention LEADER entre le Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Préalpes d'Azur, l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les annexes 6 et 8 de la convention
- Avenant à la Convention entre la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur relatif à la gouvernance et à l'animation du programme LEADER 2014-2020

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Modification plan de financement suite aux évolutions des critères régionaux et au formulaire – Animation LEADER 2017
- Parcours pédagogique MEDITES PHASE 3 « Le Monde de la nuit » - année scolaire 2016/2017 –avenant à la convention de reversement avec l'Université de Nice Sophia Antipolis -modification du budget prévisionnel.

4. Echanges divers

Le Président explique que profitant de la nécessité de re-convoquer le Comité Syndical ce jour, nous avons choisi de délocaliser la rencontre afin de l'élargir, pour la partie non délibérative, aux conseillers municipaux des communes environnantes.

Aussi, nous avons le plaisir d'accueillir :

- Mesdames Sylviane GUILLEMIN et Cathy POU – commune de Saint-Antonin,
- Monsieur José GARELLO – commune de Collongues,
- Monsieur FERRARO Noël – commune de Sallagriffon,
- Madame Michèle BELLERY – commune de Cuébris.

Jean-Francis PORTHE prend la parole et explique que les Parcs sont perçus comme une structure qui existe à l'extérieur des villes. Les néo-ruraux ne comprennent pas toujours l'enjeu du Parc et il semble qu'il y ait un travail à mener pour faire comprendre que le Parc est rural mais il est nécessaire de développer une complémentarité villes / villages.

Le Président ajoute qu'il sera utile de se questionner sur la représentativité « politique » des élus du Parc : faut-il mieux une représentativité politique qui passe « partout » ou faut-il privilégier une représentativité politique plus forte qui donnerait une dimension au Parc.

Emile TORNATORE intervient pour préciser que les élus qui siègent au Parc sont des élus locaux qui sont au cœur et qui ont une connaissance du territoire que les EPCI n'ont pas. Il faut donc initier des projets qui marchent et qui peuvent intéresser les EPCI.

Concernant la problématique du photovoltaïque, le Président ajoute que les acteurs locaux vont pouvoir bénéficier des retombées économiques de ces installations, il faut donc que les communes soit associées à ces décisions et puissent en tirer profit mais tout en prenant en compte l'harmonie paysagère.

Emile TORNATORE ajoute qu'un panneau photovoltaïque produit de la chaleur mais également il doit générer d'autres activités.

Le Président précise que le positionnement du Parc permet d'initier les choses et d'être en alerte et peut-être de négocier avec les opérateurs, car il est important en parallèle de valoriser le développement économique.

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Jean-Claude BONNARD précise, qu'au-delà du photovoltaïque, la question centrale est celle du transport et du développement de la production de carburant. A ce sujet, l'Ecole des Mines de Sophia cherche actuellement des terrains d'expérimentation.

La séance est levée à 12h30.

Le Secrétaire de séance,

Henri PASOLINI

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr